

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE 11 MAR. 2014	N° 78219						
Dir.	CM juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA	
AFFECTE					N			
COPIE								
OBSERVATIONS	12/03/14 → RSI 17103 AR							

Nouméa le 03 mars 2014

Direction de l'Environnement  
PROVINCE SUD

BP 3718  
98846 Nouméa CEDEX

Objet : Phasage d'exploitation Gadji – exploitation simultanée de 2 alvéoles

N/Réf. : 140303A KEM/KEM

Monsieur,

Conformément à notre arrêté d'autorisation d'exploiter N° 91-2005/PS du 22 juillet 2005, le casier C étant prêt à l'emploi (voir rapport de fin de travaux joint au présent courrier), nous vous informons de la mise en exploitation de l'alvéole C1 à compter du jeudi 6 mars 2014.

Pour des raisons techniques, notamment liées à la réception des cendres de Prony Energies, la fermeture de l'alvéole B2 n'est pas envisageable dans l'immédiat. En effet, la préparation d'un quai de déchargement stable pour l'alvéole C1, la mise en œuvre d'un profil suffisant de déchets exempts de cendres en fond de casier afin de protéger l'intégrité de nos réseaux de collecte des lixiviats et l'utilisation des cendres comme matériau de reprofilage de l'alvéole B2 avant mise en place de la couverture provisoire justifie l'exploitation simultanée des alvéoles B2 et C1 pendant une certaine période. Cette période transitoire est précisée dans la note jointe au présent courrier.

Veuillez agréer, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

**CALÉDONIENNE DE SERVICES PUBLICS  
C.S.P.**

P.J. : Note technique présentant le phasage

COPIE : SIGN

## Phasage d'exploitation ouverture casier C1 / fermeture casier B2

### ➤ Etape 1 :

Déchargement des semi-remorques du CTTV de Ducos dans le casier C1 depuis le bord de route

Zone de déchargement dans le casier C1 : côté sud à la jonction avec le casier B2.

Moyens de sécurité et de protection :

- Mise en place d'un agent de guidage
- Déploiement d'un panneau Stop (panneau mobile) sur la voirie en amont du virage lorsque une semi-remorque se présente au déchargement.
- Disposition de plaques métalliques en bordure de voirie au niveau de la zone de déchargement pour protection du dispositif d'étanchéité à la jonction de la zone d'ancrage.

Les autres déchets continueront d'être dirigés vers la plate-forme de déchargement du casier B2.

Durée estimée de la phase 1 : 3 semaines (voir planning).

### ➤ Etape 2 :

Travaux d'aménagement d'une petite plateforme en schiste sur les déchets régaliés et compactés du casier C1 afin de permettre aux semi-remorques de décharger sans encombrer la voirie de circulation.

Pendant cette période, tous les déchets seront dirigés vers la plate-forme de déchargement du casier B2.

Durée estimée de la phase 2 : 1 semaine (voir planning).

### ➤ Etape 3 :

Reprise du déchargement dans le casier C1.

Déchets pris en charge dans le casier C1 : uniquement les déchets des semi-remorques du CTTV de Ducos (les cendres pouvant présenter un risque de colmatage des drains de collecte des lixiviats, il a été décidé de ne pas mettre de cendres sur les premières hauteurs de déchets en fond de casier).

Durée estimée de la phase 3 : 4 semaines (voir planning).



➤ **Etape 4 :**

Travaux d'agrandissement de la plateforme de déchargement en schiste.

Pendant cette période, tous les déchets seront dirigés vers la plate-forme de déchargement du casier B2.

Durée estimée de la phase 4 : 2 semaines (voir planning).

➤ **Etape 5 :**

Ouverture du quai de déchargement du casier C1 à l'ensemble des apports exceptés les cendres qui continueront d'être dirigées vers la plate-forme de déchargement du casier B2 où elles seront utilisées comme matériau de reprofilage de surface du casier B2 avant couverture provisoire. Elles seront régalingées en couches minces et compactées pour obtenir un profil de forme d'une épaisseur comprise entre 30 et 50 cm.

A l'issue de cette phase, la hauteur de déchets en fond de casier C1 (5 à 6 m minimum) permettra l'accueil des cendres en mélange avec les autres déchets.

Durée estimée de la phase 5 : 9 semaines (voir planning).

➤ **Etape 6 :**

Transfert des cendres dans le casier C1 et travaux de couverture provisoire du casier B2. Ces travaux consistent en la mise en œuvre d'une couche de matériaux tous venants pris sur site (déblais des terrassements du casier C) sur la surface du casier. Les matériaux seront régalingés et compactés en couche mince pour obtenir une couverture d'une épaisseur comprise entre 30 et 40 cm.

Durée estimée de la phase 6 : 3 semaines (voir planning).

